

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Castanet-Tolosan (31320)

Réponses de Xavier Normand, au nom de la liste « Castanet en Commun »

— le 15/02/2020 à 09:58 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

L'objectif gouvernemental annoncé lors de la présentation du plan vélo est de 9% en 2024 pour la part des déplacements vélos dans les déplacements quotidiens. Que proposez-vous pour mesurer sa progression ?

Dès le début de mandat, organiser un plan vélo local

-Nous vous proposons de mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

-Les usagers ont répondu à une enquête exhaustive afin de relier les inter-quartiers et inter-villes

- Prendre en compte le baromètre des villes cyclables (80 commentaires en 2017 et 129 commentaires en 2019)

[https://municipales2020.parlons-velo.fr/e/Castanet-Tolosan%20\(31320\)](https://municipales2020.parlons-velo.fr/e/Castanet-Tolosan%20(31320))

Seriez-vous très favorable à cette démarche, supposant que ce comité vélo puisse compter sur votre appui, en termes de moyens et de publicité ?

Seriez vous favorable à une mesure comptage vélos/véhicules à moteur avant la réunion de l'action 4 sur plusieurs emplacement représentatifs.

Nous considérons que Castanet a pris beaucoup de retard en matière de pratique du vélo en n'ayant aucune politique en la matière depuis trop longtemps. Nous nous engageons à mettre en place un plan vélo ambitieux sur le mandat, qui sera concerté avec les citoyens de la commune dans le cadre d'un groupe projet dédié à cette question. Les modalités précises de ce « comité vélo » seront définies au début du mandat en suivant les principes suivants : un groupe tripartite élus – services – citoyens/associations auquel s'adjoindront les partenaires indispensables que sont le Sicoval, Tisseo collectivités, le Département, la Gendarmerie, etc. ; au moins 3 réunions plénières par an avec des réunions de travail techniques intercalées. Le baromètre des villes cyclables sera une excellente base de travail qui sera précisée.

Action n°2 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

– en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;

– en établissant un budget annuel de 350000 euros

Actuellement, il n'y aucun plan vélo pour la commune de CASTANET-TOLOSAN

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Si pas favorable à la mise en place vélo, quelle serait l'action palliative ? Introduire une roue d'amélioration continue.

Un budget cible de 350 000 €/an, correspondant aux recommandations de la FUB (25 €/an/habitant), sera consacré à ce projet structurant pour notre commune. Nous ferons appel à tous les cofinancements possibles, notamment dans le cadre des appels à projets de l'Etat et de l'Europe, pour démultiplier cet effort et rattraper le temps perdu.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Un.e élu.e aura la délégation explicite de la mise en place, de l'animation et de la réalisation du plan vélo et coordonnera le comité en question. Il ou elle aura logiquement la charge de la coordination avec le Sicoval sur ce sujet.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Avec l'élu responsable des transports et le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme pôle Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine.

Toute la municipalité doit être concernée. Par exemple la police municipale pour le respect des pistes cyclables (stationnement et chantiers), les représentants de la mairie dans les écoles et le collège pour l'éducation au vélo. Ajouter la coordination avec le SICOVAL.

Cf. action n°1

Action n°5 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Point particulier, 2 pieds 2 roues a créé un outil unique en France, velobs (<https://velobs.2p2r.org/>), qui permet aux cyclistes de remonter les soucis qu'ils rencontrent sur le réseau et de formuler des propositions. Cet outil a été adopté par plusieurs villes en France.

Quelle est votre position par rapport à Velobs ? Vous engagez-vous à le faire adopter par les services techniques afin qu'un véritable dialogue entre les techniciens, élus et usagers soit mis en place ?

La formation des services techniques pour une bonne prise en compte du vélo sera un axe de travail important du plan vélo, qui ira bien au-delà des agents en charge de la voirie ou de la circulation.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : —En établissant un budget annuel de 350000€

Ce budget sera attribué aux investissements cyclables à l'échelle de l'agglomération.

le budget annuel d'au moins de 350000€ si par contre il n'est pas interdit de le réévaluer s'il est insuffisant pour tenir les objectifs décidés lors du comité de l'action 4. Sécuriser les traversées d'intersection. Supprimer les angles droits.

1/ Création d'une piste cyclable sur la RD 79 avec un encoffrement au pont de l'écluse de VIC pour piétons et vélos afin de rejoindre la zone Industrielle de VIC les Graves ensuite qui sera prolongée par le CD31 pour rejoindre le Réseau Express Vélo Escalquens Seilh.

2/ Réfection de la voie entre le canal du Midi et la sortie du pont sous l'autoroute des 2 mers.

3/ Réfection de la piste cyclable Rue des Peupliers, Avenue Marie LAURENCIN et Boulevard des Genêts. (fait partie du Schéma directeur cyclable SICOVAL)

4/ Rue de Gironis bande cyclable en contre sens situé à droite, la mettre à gauche et sécurisé par une bordure béton, afin d'éviter que les cyclistes traversent la rue au niveau du chemin Riou Peyre et retraverse au niveau du rond point au niveau de l'ancienne poste.

5/ Établir des bandes cyclables sur les trottoirs conflictuels afin de séparer les cycles des piétons, dans le respect des recommandations du CEREMA.

Êtes-vous favorable à revoir à la hausse le budget cyclable actuel ? A quel niveau ? A publier un bilan annuel, transparent et vérifiable des investissements qui auront été réalisés pour le vélo, ainsi qu'un programme prévisionnel en début de chaque année ?

Une partie des aménagements cités dans la question correspondent à des engagements du Sicoval pour 2020 (liaison Labège-Castanet sous l'A61) et 2021-2030 (RD79 entre Castanet et Escalquens). Pour le reste, un schéma directeur des travaux d'infrastructures sera établi en début de mandat dans le cadre du comité vélo et délibéré. Tous les aménagements seront réalisés dans le respect des normes techniques et des recommandations du Cerema, et les agents de la collectivité recevront des formations si cela s'avère nécessaire.

Action n°7 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Entre les groupes scolaires DAMASE AUBA, DANTON CAZELLES, FRANÇOISE DOLTO, LÈS FONTANELLES et Le collège JEAN JAURÈS

Entre les zones urbaines et la zone industrielle de VIC

Tous les lieux culturels de CASTANET-TOLOSAN

Dans le respect des recommandations du CEREMA

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

La desserte cyclable des groupes scolaires dans des conditions sécurisées est pour nous une priorité, qui doit se traduire par des résultats tangibles en quelques années en matière de « part modale » du vélo dans les pratiques des enfants et des parents qui les accompagnent le cas échéant (cf. action n°22).

Action n°8 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Avec tous les nouveaux logements de CASTANET-TOLOSAN

Dans le respect des recommandations du CEREMA

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Toute la ville de Castanet doit être demain « cyclable » dans des conditions agréables et sécurisées. Le réseau cible sera défini et priorisé sous la forme d'un schéma directeur à réaliser dans le mandat (cf. action n°6).

Action n°9 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Avec la gare d'ESCALQUENS

PECHABOU

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Ces connexions sont logiquement du ressort du Sicoval, qui a inscrit la liaison avec la gare d'Escalquens (suivant la RD79) dans ses priorités pour 2021-2030. Signataires du « manifeste pour un RER toulousain » porté par l'association « Rallumons l'étoile », nous souhaitons que cette connexion soit réalisée dans les meilleurs délais possibles et sans attendre l'arrivée du RER puisque l'accès au TER justifie déjà cet aménagement. Membres du conseil de communauté du Sicoval demain, nous œuvrerons pour une accélération et un renforcement de ces engagements.

Action n°10 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Cet appel à projets est un exemple des opportunités de cofinancement que nous voulons mobiliser (cf. action n°2).

Action n°11 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Matérialiser la traversée des carrefours par les pistes cyclables par un marquage au sol visible et non glissant

Actuellement très peu de marquage au sol, les seuls sont peu visible.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? A quelle échéance ?

Cette action est essentielle et dépasse le cadre de la politique vélo pour s'appliquer à l'ensemble des mobilités douces et aux questions d'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite. Concernant le balisage des pistes cyclables et le marquage des traversées, un effort particulier sera entrepris notamment au niveau des « points noirs » identifiés dans l'enquête de la FUB et confirmés par le comité vélo. Les recommandations du Cerema constitueront un guide essentiel, ainsi que la recherche d'une homogénéité de balisage à l'échelle de Tisséo collectivités.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°12 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Mettre le vélo au cœur du centre-ville en le réaménageant en y limitant très fortement l'accès aux véhicules motorisés.

Êtes-vous prêt à examiner un projet de réaménagement, qui laisse plus de place aux modes de déplacements actifs ?

Quelle sera la place du vélo dans le futur plan d'aménagement de la ville que vous proposez ?

À quelle échéance ?

Nous proposons ainsi de mettre en place des boucles de circulation (l'entrée et la sortie d'un quartier en véhicule motorisé se fait par le même côté, rendant le transit à travers le quartier impossible) et des zones piétonnes dans le centre-ville.

Ceci permettra de plus de créer des zones de convivialité.

Transformer en zone mode actif :

-la Rue du Stade, l'avenue Edouard HERRIOT (entre la RD813 et Rue Santa Lucia di Piave).

-La rue de Labège entre RD813 et La rue Santa Lucia di Piave.

Êtes-vous prêt à examiner un projet de réaménagement, qui laisse plus de place aux modes de déplacements actifs ?

Quelle sera la place du vélo dans le futur plan d'aménagement de la ville que vous proposez ?

À quelle échéance ?

Toute la ville de Castanet doit être demain « cyclable » et « marchable » dans des conditions agréables et sécurisées, en suivant les préconisations du Cerema pour favoriser la « circulation apaisée ». Cela permettra au passage de limiter le recours à la voiture pour les petites distances. La limitation de la circulation à l'intérieur des quartiers résidentiels sera recherchée notamment par la création de « zones 30 » dans lesquelles les vélos circulent sur la chaussée. Nous étudierons la création de « zones de rencontre » (<https://www.cerema.fr/fr/mots-cles/zone-rencontre>) dans le centre-ville et notamment

autour de la Halle, pour que les modes actifs y aient une plus grande place sans exclure pour autant les voitures.

Action n°13 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Création d'une zone tampon de sécurité à chaque passage piétons (sas vélo)

Supprimer feux tricolores de rappel (les petits feux tricolores) afin d'obliger les automobilistes à respecter les sas vélo

Êtes-vous favorable à mettre en place ces mesures ? Dans quels quartiers ? A quelle échéance ?

En plus des points abordés plus haut (cf. action n°12), nous ferons un effort particulier pour le stationnement des vélos partout dans la ville et notamment aux abords des arrêts de bus. La sécurisation des intersections stratégiques (y compris les « points noirs » identifiés) se fera en créant des zones tampon de sécurité (sas vélo) et en adaptant les feux tricolores partout où c'est nécessaire.

Action n°14 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Continuer à adhérer à l'association Rallumons l'étoile (mise en place d'un RER) qui nous donne un plein d'espoir dans le développement des transports collectifs et rationnels

A notre connaissance, il n'y a plus de projet de ce type dans les cartons de la municipalité. Le projet de « déviation » qui aurait dû voir le jour il y a des décennies a été abandonnée par le Département et fait place à un « boulevard urbain » dans le projet d'EcoQuartier, projet qui sera remis à plat en concertation avec les citoyen.ne.s de la commune. Nous continuerons par ailleurs d'adhérer à l'association « Rallumons l'étoile », en rappelant que cela ne dédouane pas la municipalité de ses responsabilités et que la connexion cyclable avec les gares d'Escalquens et de Labège ne doivent pas attendre l'arrivée du RER (cf. action n°9).

Action n°15 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Mettre en place des radars pédagogiques rue de GIRONIS, aux abords des groupes scolaires DAMASE AUBA, DANTON CAZELLES

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Nous ne nous engageons que partiellement sur ce point. Le questionnaire ne proposant que les réponses "oui" ou "non", il est plus honnête de cocher "non".

Nous pensons qu'il faut passer une bonne partie de la commune en zone 30 pour apaiser réellement la circulation, mais cela doit se faire en concertation étroite avec les habitants et les usagers de la ville. Un groupe projet « mobilité » sera mis en place sur ce sujet et des secteurs stratégiques seront identifiés rapidement. Les abords des écoles en feront naturellement partie et nous pourrons envisager une limitation forte de la circulation aux heures d'entrée et sortie des classes.

Action n°16 : je ne m'engage pas

Transformer en zone piétonne -la Rue du Stade, l'avenue Edouard HERRIOT (entre la RD813 et Rue Santa Lucia di Piave).
-La rue de Labège entre RD813 et La rue Santa Lucia di Piave.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Nous ne nous engageons que partiellement sur ce point. Le questionnaire ne proposant que les réponses "oui" ou "non", il est plus honnête de cocher "non".

Comme nous l'avons indiqué plus haut (cf. action n°12), nous imaginons d'utiliser plutôt le dispositif de la « zone de rencontre » pour ces rues du centre, pour ne pas exclure totalement la voiture mais lui donner une place plus raisonnable dans notre ville.

Action n°17 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. et le stationnement sur les passages piétons et à moins de 5 mètres

C'est une piste que nous étudierons rapidement et au cas par cas, avec chaque conseil d'école et en prenant l'avis des services techniques.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Aux arrêts de bus TISSEO, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

C'est une action absolument prioritaire pour nous, pour favoriser la complémentarité entre les modes de transport. Le programme Alvéole de la FUB, fondé sur l'utilisation des certificats d'économie d'énergie (CEE), est un excellent dispositif que nous mobiliserons rapidement.

Action n°19 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

La réunion du 9 décembre 2019 avec le maire de Castanet-Tolosan, la directrice du cabinet du maire, le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme pôle Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine, la cheffe de la police Municipale et les associations (vélos et quartiers)

Ensemble nous avons défini le modèle d'arceau vélo et les emplacements.

La promesse de la mise en place : le premier semestre 2020

C'est une action absolument prioritaire pour nous, pour donner un signe clair et favoriser l'usage réel du vélo pour les déplacements du quotidien. Il faudra aller beaucoup plus loin que la première vague programmée par la municipalité en place, et travailler en collaboration étroite avec les commerçants et les services techniques pour optimiser les emplacements.

Action n°20 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

C'est une excellente idée, qui vient en appui de notre volonté de déployer rapidement un nombre significatif d'arceaux vélo dans la ville sans empiéter sur l'espace réservé aux piétons.

Action n°21 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

N'ayant aucun réparateur vélo dans la commune, il serait souhaitable de vérifier les vélos des usagers de CASTANET-TOLOSAN, par l'antenne 2p2r castanet, afin de rouler en toute sécurité.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

C'est encore une action absolument essentielle pour nous. Nous veillerons à ce que les activités bénévoles ne viennent pas en concurrence du secteur marchand mais bien en complémentarité, et que cette action soit l'occasion de créer de l'emploi rémunéré, en pointant par exemple le fait qu'il existe un réparateur vélo sur la zone de Vic (Cycles Wiwi). Nous pensons que le secteur associatif peut également aider à la mise à disposition de vélos à assistance électrique et de vélos cargo pour sensibiliser une part croissante des habitants de Castanet à ces modes de déplacement, et nous étudierons les moyens pour favoriser ces dispositifs.

Promouvoir une culture vélo

Action n°22 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

L'apprentissage du vélo à l'école et L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), parce que les enfants sont les cyclistes de demain et prescripteurs de leurs parents.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ? sécurité

C'est encore une action prioritaire. Nous avons appris que les enfants de Tournefeuille utilisent largement le vélo pour se rendre à l'école et au collège, beaucoup plus qu'à Castanet alors que la sociologie de nos villes est comparable... Ce qui fait la différence, c'est la sécurisation des itinéraires (cf. actions n°7 et 17), le stationnement sur place et la sensibilisation. Le programme Alvéole doit nous permettre de rattraper une partie de notre retard en la matière, avec un gain de sécurité et de qualité de vie pour tous en limitant les embouteillages quotidiens autour des écoles et du collège. Il ne faut pas oublier le collège et les équipements sportifs dans cette action.

Action n°23 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Le retour d'une police municipale se déplaçant en vélo ?

Donner l'exemple est essentiel. Sans obliger personne, nous inciterons les membres de conseil municipal à se déplacer en vélo et ferons en sorte que la mairie soit équipée au bon niveau, notamment avec des arceaux vélo de qualité pour le public. Au-delà des élus, les services techniques seront encouragés à utiliser ce mode de déplacement s'il est pertinent. Nous ferons le bilan avec la police municipale de leur utilisation du vélo et de la possibilité d'y revenir. Au-delà des déplacements pendant le service, nous mettrons également en place un plan de mobilité pour les agents municipaux, pour les inciter à utiliser les modes doux, les transports en commun et le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail.

Action n°24 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Des Pedibus ont existé à Castanet et subi la même érosion que dans beaucoup de communes. A la mode pendant un temps, aidés par des subventions, ils se sont souvent essouffés, ce qui est compréhensible pour un dispositif tenu par les parents, forcément pour une durée limitée à la présence de leur enfant dans l'école. La bonne pratique que nous avons relevée est celle d'Aix-les-Bains, https://www.aixlesbains.fr/education_jeunesse/Ecoles/Pedibus : la ville en fait la promotion, donne quelques moyens (équipements de sécurité : brassards réfléchissants et chasubles) et assure la communication.

Action n°25 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Dimanche de printemps ou d'été

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

C'est une excellente idée, que nous étudierons rapidement. D'une façon générale, nous ferons la promotion de la complémentarité entre les modes de transport et cette journée sera l'occasion de prendre conscience de façon ludique de la place excessive qu'a pris la voiture dans nos modes de vie. Nous ferons en sorte que les cyclistes et les automobilistes ne forment pas des populations séparées et que le conducteur du mardi se souvienne qu'il était à vélo le vendredi... Nous étudierons avec les associations et la FUB la meilleure manière de sensibiliser les conducteurs aux enjeux de partage de la route avec des vélos.

Action n°26 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

Au moment du Festi'jeunes

Cela fait partie de nos propositions. Nous avons même annoncé lors de notre réunion publique du 4 février que nous organiserons avec des associations partenaires deux évènements annuels avec des animations pour promouvoir la mobilité douce.

Action n°27 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Faire respecter aux chantiers les pistes cyclables et trottoir. Veillez au nettoyage des routes : les coulées de bétons sont un problème.

C'est un point très important qui a un impact sur la qualité de vie au quotidien. Nous voulons casser un cercle vicieux, qui fait que beaucoup de gens prennent la voiture parce qu'ils ne se sentent pas en sécurité (eux ou leurs enfants) à pied ou à vélo, notamment parce qu'il faut descendre des trottoirs lorsqu'il y a des véhicules mal garés ou des chantiers mal gérés. La lutte contre ces incivilités sur l'espace public qui entravent la mobilité de tous sera une priorité pour nous.

Commentaires généraux

Nous souhaitons développer fortement le vélo, dans le principe de la complémentarité entre les modes de déplacement et du partage équitable de l'espace public entre eux. Cela correspond à une demande sociétale croissante qu'il faut accompagner par des mesures concrètes. Castanet a pris beaucoup de retard qu'il faut maintenant rattraper.

Nous l'avons dit en réunion publique : faire du vélo, c'est bon pour la santé (c'est l'OMS qui le dit... si les conditions de sécurité sont satisfaisantes, mais là aussi la FUB précise que les accidents en vélo sont "plutôt rares" sur le plan statistique même si ils seront toujours trop nombreux), c'est bon pour le portefeuille (surtout quand les employeurs prennent le relais avec les IKV et quand la Région finance une partie de l'équipement comme en Occitanie), c'est bon pour le climat (même avec un vélo électrique) et c'est bon pour le reste de la société puisque ça libère de la place pour ceux qui ont vraiment besoin de leur voiture pour se déplacer et font l'effort de covoiturer.